

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 3 avril 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Michel ROUX représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Georges ROSSO - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-024-17759/25/BM

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Pôle Métropolitain pour l'Entrepreneuriat (PME), au titre de l'exercice 2025 - Approbation d'une convention - MGDIS n°10073 118713

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Forte d'un écosystème territorial particulièrement dynamique, la Métropole Aix-Marseille-Provence constitue un environnement attractif et fertile pour l'entrepreneuriat en grande partie lié à la diversité de son tissu économique et à sa configuration géographique, propice aux échanges d'affaires. Au-delà de ce dynamisme en matière de création d'entreprises, la pérennité des activités créées et leur capacité à croître et à générer de l'emploi reste une finalité tout aussi importante pour le territoire. Les premières années d'une entreprise sont les plus critiques, avec environ 25 % des entreprises ne passant pas le cap des trois ans. Pour prévenir les risques de défaillance et assurer une réussite durable, les facteurs clés résident dans l'accompagnement et l'accès au financement.

Formalisé dans son Agenda du développement économique, actualisé en juin 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence affiche des ambitions claires et renforcées concernant son offre métropolitaine aux entreprises et au monde économique en général :

- Tendre vers une offre d'accompagnement et de financement accessible en tous points du territoire,
- Renforcer la redynamisation des centres-villes grâce notamment aux projets de commerce de proximité, d'artisanat, de services,
- Apporter un soutien plus affirmé aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, composante importante de l'économie de proximité,
- Soutenir les projets créateurs d'emplois pour le territoire notamment ceux en lien avec les filières d'excellence,
- Appuyer les démarches visant à consolider les synergies entre acteurs, publics et privés, pour développer les soutiens aux petites entreprises notamment dans le cadre de l'achat local et responsable,
- Soutenir les initiatives dédiées aux publics plus éloignés de l'entrepreneuriat notamment les jeunes, les seniors, les habitants des quartiers prioritaires de la ville tout en contribuant aux enjeux d'égalité Femmes/hommes dans la création d'entreprise,
- Apporter un appui aux entreprises dans leurs transitions qu'elles soient environnementales, digitales et/ou sociales dans l'optique d'améliorer leur impact sur le territoire.

Sur ce dernier point, l'accompagnement de la nécessaire transformation des entreprises, pour les aider à intégrer les transitions globales énergétiques et environnementales, numériques et sociales sera un axe fort de l'action métropolitaine. À l'heure où les enjeux de développement durable sont de plus en plus prégnants, la Métropole aspire à encourager et à soutenir les initiatives innovantes sur ce sujet.

Consciente de ces enjeux, la Métropole Aix-Marseille-Provence intervient en complémentarité du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour soutenir les réseaux d'aide à la création et au développement des entreprises. En effet, l'intervention de la Métropole s'inscrit dans le cadre de la convention fixant les conditions d'intervention complémentaire et de délégation exceptionnelle et temporaire de compétence avec le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière d'aides économiques.

Ainsi, en 2024, la Métropole a soutenu 18 opérateurs du financement et de l'accompagnement des projets d'entreprises à hauteur de 981 000 euros.

Dans le prolongement de ses engagements, la Métropole entend poursuivre son action en 2025 afin de favoriser un environnement propice à la création, au développement et à la compétitivité des entreprises.

Dans ce contexte, et pour porter son ambition, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend soutenir les structures du financement et de l'accompagnement à l'entrepreneuriat contribuant à un développement économique responsable et inclusif.

Le Carburateur, Pôle de l'Entrepreneuriat métropolitain, a été créé afin de profiter de l'effet de levier du dispositif Zone Franche Urbaine et de l'opportunité du Programme Opérationnel Feder 2007-2013 Axe 4.1, afin de soutenir les porteurs de projets issus de ces territoires.

Le bâtiment, livré au 1^{er} avril 2016 a pu voir le jour grâce au soutien financier d'un bon nombre d'acteurs institutionnels autour de la Métropole Aix-Marseille-Provence (maitre d'ouvrage) : la commission européenne au travers du FEDER, l'Etat, la Région, le Département, la Ville de Marseille. Avant que d'autres acteurs s'ajoutent au projet pour soutenir l'Association Pôle Métropolitain pour l'Entrepreneuriat dans les missions qui lui ont été confiées. C'est le cas de la Caisse des Dépôts, qui, en 2015, a adhéré au projet en soutenant le Pôle de l'Entrepreneuriat de la Cabucelle, qui correspond parfaitement aux valeurs de la « La Fabrique à Entreprendre ».

Un partenariat autour du dispositif La Fabrique à Entreprendre a reposé sur une convention tri-annuelle pour la période 2016/2018 et signée par l'Etat, la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Caisse des Dépôts et le Carburateur afin d'assurer le développement de ce dernier. Des conventions annuelles entre l'Association et la Métropole Aix-Marseille-Provence ont pérennisé ce soutien jusqu'en 2024. Une nouvelle convention est proposée pour 2025.

L'animation et la gestion du Carburateur sont assurées par l'association « Pôle Métropolitain pour l'Entrepreneuriat » (PME). Cette association, créée spécifiquement en juillet 2015 et présidée par Monsieur Patrick Torre, est issue d'un groupement de 7 structures telles que Petra Patrimonia, la couveuse Interface, Planet Adam, Initiative Marseille Métropole, Cosens, BGE Acces Conseil et France Active PACA. L'équipe du Carburateur repose sur 8,89 Equivalent Temps Plein Travaillé. Un pool d'experts (avocat, expert-comptable, marketing stratégie et communication) vient enrichir l'équipe du pôle.

Pour accompagner les porteurs de projets du territoire, les réseaux d'appui à la création d'entreprises sont également présents par le biais de permanences; de même que l'association d'entreprises de Marseille Nord (Marséa Nord Développement), les chambres consulaires (CMAR et CCIMP), des cadres dirigeants et chefs d'entreprises du territoire par le biais de mentorat (issus de la CMA CGM, la SNEF etc..), et autres réseaux contribuent à enrichir l'écosystème autour de ce lieu de par l'organisation de diverses manifestations.

Le site a pour finalité de proposer des locaux adaptés aux créateurs (petits locaux d'activité en majorité) à des conditions préférentielles (baux précaires, absence ou diminution des cautions et garanties exigées, services et tarifs adaptés) et de mettre en place un lieu lisible et de proximité dédié à la création d'entreprises (lieu de permanences, de ressources, de conseil et d'innovation).

Les objectifs globaux de l'Association sont :

- Le soutien à la création d'entreprises et l'hébergement de jeunes entreprises sur 3 ans,
- Capter les entrepreneurs non accompagnés,
- Articuler l'offre du réseau,
- Sécuriser la croissance des entreprises,
- Installer une synergie avec le territoire et ses acteurs économiques,
- Impliquer les entreprises « locomotives » du territoire dans le projet,
- Faire rayonner l'entrepreneuriat,
- Faire valoir le potentiel du territoire Nord et agir sur son attractivité.

Le bilan 2024 confirme pour la 8^{ème} année que l'outil est pertinent et montre un développement constant de l'activité entrepreneuriale sur le Nord de Marseille, avec :

- 1 885 porteurs de projets accueillis (50,10% de femmes et 49,90% d'hommes) / 1 743 accueils en 2023,
- 50,50% issus des QPV-ZFU-QVA et 48% vivant dans les 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissement,
- 1 650 permanences et 98 ateliers collectifs organisés.

Au sein de la pépinière :

- 37 entreprises résidentes,
- 90% d'occupation de l'espace,
- 40 créations d'emplois, 43 stagiaires accueillis, 8 actions emploi et 16 découvertes métiers organisées,
- 37% des entrepreneurs se rémunèrent la 1^{ère} année,
- Taux de pérennisation des entreprises sorties du Carburateur estimé à 75%.

En 2025, l'association Pôle Métropolitain pour l'Entrepreneuriat entend mener son action autour de différents axes stratégiques, à savoir :

- L'animation d'un Carrefour de l'entrepreneuriat à Marseille en QPV,
 - Rendre plus lisible et sécuriser le parcours des porteurs de projets en mobilisant dans un lieu unique les ressources nécessaires pour entreprendre,
 - Informer sur la création d'activités : co-organisation avec France Travail d'une journée dédiée à l'entrepreneuriat à destination des porteurs de projets bénéficiaires des minimas sociaux et demandeurs d'emplois, réunions d'information collectives, programmation d'ateliers thématiques,
 - Accompagner la création d'activités : accueil et orientation des publics vers les partenaires d'accompagnement à la création d'entreprise et les experts de l'entrepreneuriat, proposition de créneaux de permanences, ateliers d'entraide entre porteurs de projets,
 - Organiser des événements spécifiques : CarbuTalks (cycle de conférences annuel sur l'entrepreneuriat durable), Marché de Noël mettant en avant les talents accompagnés par le Carburateur, session de sport, matinées thématiques sur des secteurs d'activité (restauration, BTP, e-commerce, etc.), actions de sensibilisation de scolaires et de jeunes (collégiens, lycéens, étudiants),
 - Poursuivre via le CRM interne le suivi des publics accueillis et des entrepreneurs accompagnés et hébergés au Carburateur,
 - Proposer un accompagnement spécifique aux publics les plus fragiles : immersion chez les résidents ou entreprises partenaires extérieures au Carburateur, mentorat, période d'incubation gratuite (4 mois) pour 8 porteurs de projets (bénéficiaires du RSA, habitants en QPV/ZFU ou demandeurs d'emplois), levée de freins périphériques à l'entrepreneuriat.
- Consolider l'activité et sécuriser le développement des jeunes entreprises,
 - La résidence au Carburateur : offre d'hébergement physique et évolutive avec accompagnement individuel et collectif adapté aux besoins de l'entrepreneur à court et moyen terme (plan d'accompagnement sur 3 ans pour permettre à l'entrepreneur de développer et structurer son activité), formations, mentorat, animations permettant de favoriser les échanges entre résidents, services mutualisés (accueil physique et téléphonique des clients/partenaires, visibilité sur le site Internet du Carburateur, outils bureautiques, parking, site sécurisé, espace de restauration, salles de réunion),
 - Mise en réseau et développement du lien avec le territoire (organisation de rencontres avec des dirigeants d'entreprises locales, invitation à des salons, partenariat avec des réseaux d'entreprises, organisation de visites du Carburateur, témoignages d'anciens résidents, sensibilisation des résidents à s'engager dans des actions pour favoriser l'emploi sur le Nord de Marseille, etc.),
- Poursuivre la réflexion amorcée en 2019 sur l'essaimage du modèle et l'évolution de la forme du Carburateur.

L'association sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention de 68 000 euros, au titre de l'exercice 2025, dossier MGDIS N°10073.

Le partenariat avec la Métropole, via un conventionnement, viendrait soutenir la stratégie de développement de l'association et assurerait une meilleure accessibilité de cette offre de service sur son territoire.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Pôle Métropolitain pour l'Entrepreneuriat une subvention d'un montant de 68 000 euros représentant 7.65 % du budget prévisionnel global de l'association (hors contributions volontaires).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant approbation du nouvel Agenda du Développement Économique Métropolitain ;
- La délibération n° ECOR-001-13223/23/BM du Bureau de la Métropole du 19 janvier 2023 approuvant la convention fixant les conditions d'intervention complémentaire et de délégation exceptionnelle et temporaire de compétence avec la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur en matière d'aides économiques ;
- La délibération n°ECOR-013-15745/24/BM du Bureau de la Métropole du 22 février 2024 approuvant l'avenant n°1 à la convention fixant les conditions d'intervention complémentaire et de délégation exceptionnelle et temporaire de compétence avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière d'aides économiques ;
- La délibération n° ECOR-005-16808/24/BM du Bureau de la Métropole du 5 décembre 2024 approuvant l'avenant n°3 à la convention fixant les conditions d'intervention complémentaire et de délégation exceptionnelle et temporaire de compétence avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière d'aides économiques ;
- La délibération n° FBPA-047-17064/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir la création et le développement des entreprises notamment des TPE de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en leur proposant des locaux et services adaptés ainsi qu'un accompagnement renforcé ;
- L'enjeu majeur que représente cette opération pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en termes de développement économique et d'emplois ;

- L'intérêt d'accompagner les entreprises dans leurs transitions environnementales, numériques et sociales et de soutenir les initiatives visant à développer une économie plus inclusive ;
- La cohérence des actions de la Métropole Aix-Marseille-Provence avec les principaux axes de sa politique, définies dans l'Agenda du développement économique, renouvelé en 2022.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement global à l'association Pôle Métropolitain pour l'Entrepreneuriat d'un montant de 68 000 euros pour l'animation et la gestion du Carburateur au titre de l'exercice 2025.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association Pôle Métropolitain pour l'Entrepreneuriat ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal de l'exercice 2025 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, pour 80 % et de l'exercice 2026 pour 20 % en section de fonctionnement : Chapitre 65, Fonction 61, Nature 65748.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4 DDE ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY